

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance,  
petite enfance »

Séance du 13 décembre 2010  
Séance du 23 novembre 2010

## 21 Restauration scolaire - enfants scolarisés en classe d'intégration scolaire - tarifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,  
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM LEMAIRE,  
BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mme PAMART, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND,  
NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. BEAUBRUN

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme M'BAYE-DIAO

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

36

■ **Rapport de présentation :**

Mademoiselle Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Les parents des enfants scolarisés en classe d'intégration scolaire (CLIS) ne choisissent pas le lieu de scolarisation de leur enfant. L'orientation dans une école est fonction des difficultés qu'il rencontre.

Les parents qui ne sont pas domiciliés à Creil mais, dont l'enfant est inscrit dans une école Creilloise, sont soumis à des tarifs de restauration scolaire élevés bien que l'affectation leur soit imposée. En effet, ils sont soumis aux tarifs Q11 ou Q12 conformément aux tarifs ci-dessous, conformément à la délibération n°14 en date du 15 juin 2009.

Quotients familiaux	Tranches	Tarifs au 01/09/2009
<b>CREILLOIS</b>		
Q0	Inférieur à 305	1,41 euros
Q1	De 305 à < 386	1,80 euros
Q2	De 386 à < 488	2,52 euros
Q3	De 488 à < 610	2,86 euros
Q4	De 610 à < 752	3,40 euros
Q5 à Q10	Supérieur à 752	4,24 euros



# maintenant !

## EXTERIEURS A CREIL

Q11	CAC	6,26 euros
Q12	Extérieurs hors CAC	6,97 euros

Il vous est proposé d'appliquer, à ces familles, les tarifs pratiqués aux Creillois (Q0 à Q10), prenant en compte les quotients familiaux.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le décret du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2009,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 23 novembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

**Article 1 :** d'appliquer les tarifs ci-dessous aux enfants scolarisés en CLIS, quel que soit leur lieu de résidence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Quotient familial	Tranches	Tarif au 01/01/2011
Q0	Inférieur à 305	1,41 euros
Q1	De 305 à < 386	1,80 euros
Q2	De 386 à < 488	2,52 euros
Q3	De 488 à < 610	2,86 euros
Q4	De 610 à < 752	3,40 euros
Q5 à Q10	Supérieur à 752	4,24 euros

**Article 2 :** d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (7067-251-HA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/12/10 Signature Le Maire

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Faluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE